

**Union Associative Fontenaisienne  
Liste Associative, Ecologique, Citoyenne  
POUR FONTENAY**

**jeudi 17 octobre 2019**

[union.associative.fontenaisienne@orange.fr](mailto:union.associative.fontenaisienne@orange.fr)

[contact@pourfontenay.fr](mailto:contact@pourfontenay.fr)

**[www.pourfontenay.fr](http://www.pourfontenay.fr)**

Rappel: Comparaison périodes 2014-2017 et 2018-2019

	2014-2017	2018-2019
Urbanisme	Michel Faye accorde les permis pour <b>110 logements</b>	Le maire accorde les permis pour <b>750 logements</b>
Crèches	Céline Alvaro et Michel Faye <b>ajoutent 20 places</b> à la crèche des Pervenches	Le maire ferme la Crèche Fleurie, <b>60 berceaux perdus</b>
Ecoles et accueils de loisirs	Suzanne Bourdet <b>Plan pluriannuel</b> de rénovation <b>Equilibre financier</b> de la cuisine centrale+ <b>Tri des bio-déchets</b> <b>3h activités gratuites/semaine</b> <b>pour 2000 enfants</b>	<b>Réduction drastique</b> du budget Enfance <b>Fermeture</b> de deux accueils de loisirs, Roue élém et Renards maternelle <b>Activités payantes chères / Amasco</b>

# Actualités municipales

## 1- Points liés au Conseil municipal du 26 septembre 2019

### 1.1 Modifications de la composition du Conseil Municipal

Suite au décès de M. Bigret:

M. Lhoste devient 1<sup>er</sup> adjoint

Mme Foulard devient conseillère municipale déléguée

Mme Antonucci ( liste Lafon) devient conseillère municipale

4 élus sur 22 de la majorité ne résident pas à Fontenay-aux-Roses

## 1.2. Achat d'un pavillon rue Lombart



Coût d'achat 1, 1 million d'euros

Acheté par préemption:

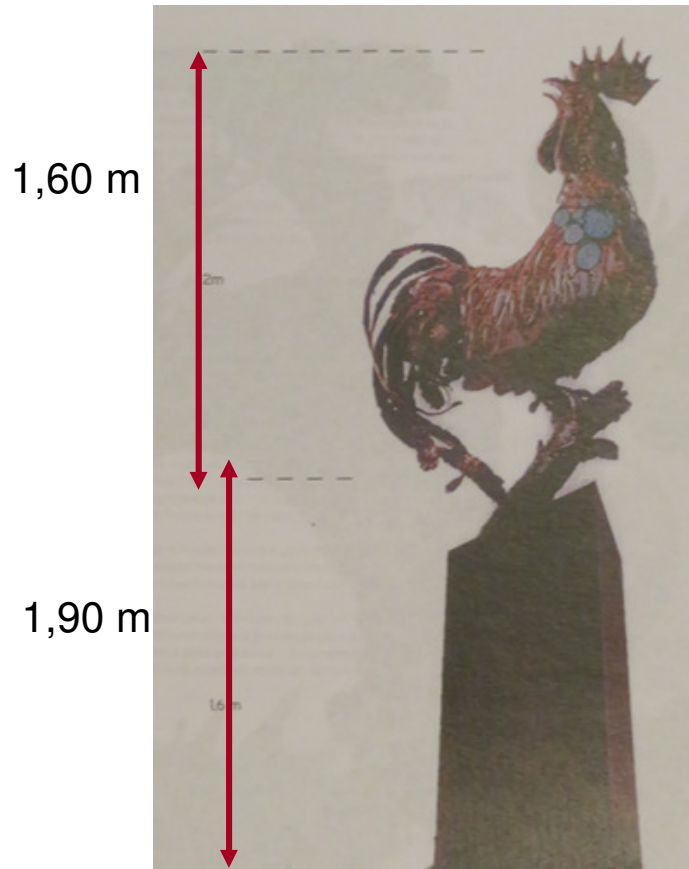
Motif de la préemption: non communiqué / demande par écrit de cette motivation

### 1.3- Devenir du bâtiment de l'ancien conservatoire rue Soubise/ avenue Jean Moulin



- Grande salle du bas ( ex salle de danse): plancher arraché, salle murée ce mois-ci
- La vente du reste du bâtiment est suspendue à cause des recours.
- Le maire veut louer à l'acheteur choisi avec un bail commercial de 6 ans. Refus de montrer le bail de location / demande écrite d'en avoir une copie.

## 1.4 Encore une nouvelle statue Sur le Parvis de la Mairie *mais aucun plan d'ensemble sur l'Art et les artistes à Fontenay*



Coût pour la Ville: 70 000 euros

Hauteur totale de l'ensemble: 3,50m

Rappel: le déplacement de la stèle du Général De Gaulle et son installation au bout du square Pompidou a coûté 78 000 euros

Autres statues de cette mandature:

- Éléphant, square des Anciens Combattants
- Les Trois Grâces, place de l'Eglise
- L'atome d'hydrogène, place de La Cavée
- Une autre statue, Parc La Boissière

Coût global: 350 000 à 450 000 euros



## 2.6 Commerces fermés en centre ville



## 2.6 Commerces fermés en centre ville Page 2



Soit actuellement 12 commerces fermés

**Point « commerces » à lire sur Les Nouvelles de Fontenay, avec une distinction pertinente entre commerces de proximité et zone commerciale dense.**

***Une étude « besoins-moyens » de la ville et des habitants reste à faire pour définir une politique lisible et efficace.***



## 1.5 Vœux présentés par les élus Associatifs et Citoyens en Conseil Municipal

- Vœu ZFE
- Vœu Pesticides ( glyphosate) et perturbateurs endocriniens
- Vœu Logements vides

*Vœux refusés par le maire et sa majorité*

- Vœu Parkings de La Cavée

*Vœu voté uniquement par les élus associatifs et citoyens*

## Vœu ZFE (Zone à Faible émission de particules fines)

**Pour demander au maire de prendre, comme déjà 23 maires sur 36 des Hauts de Seine l'ont fait, l'arrêté d'instauration d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de Fontenay-aux-Roses pour la mise en place de la Zone à Faible Emissions (ZFE) sur Paris et la petite couronne, afin d'améliorer la qualité de l'air dans notre ville.**

*Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselin*

Suite, entre autres au rapport d'AIRPARIF relatif à la qualité de l'air dans la Métropole du Grand Paris, le Conseil de la Métropole a voté à une très large majorité, le 12 novembre 2018, la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine avec un déploiement à partir du 1er juillet 2019. Le représentant de notre ville a voté POUR.

Pour sa mise en place effective le maire de chaque ville de la ZFE métropolitaine doit prendre un arrêté d'instauration d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de sa commune.

23 (sur 36) maires des Hauts de Seine dont les villes représentent plus de la moitié des habitants du département ont déjà pris cet arrêté.

Par exemple les maires de Bourg-La-Reine et de Sceaux ont pris cet arrêté, (arrêté 2019-359 de la ville de Sceaux) identique pour les 2 villes, le 13 juin 2019. Le Maire de Sceaux a indiqué « Cette décision répond à un double enjeu à la fois environnemental et de santé publique. La mise en place d'une ZFE est l'une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la pollution de l'air ».

La Métropole du Grand Paris a lancé fin juin début juillet une campagne d'affichage pour souligner l'importance et l'urgence de la ZFE pour la santé publique et la qualité de vie des habitants. Enfin les épisodes de pollution qui ont accompagné les épisodes de canicule de cet été ont montré l'absolue nécessité de prendre cet arrêté

D'où le vœu proposé :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2019 demande au maire de prendre l'arrêté d'instauration d'une zone à circulation restreinte sur le territoire de sa commune. Par cohérence territoriale cet arrêté peut être identique à celui pris par les maires de Sceaux et de Bourg la Reine le 13 juin 2019.

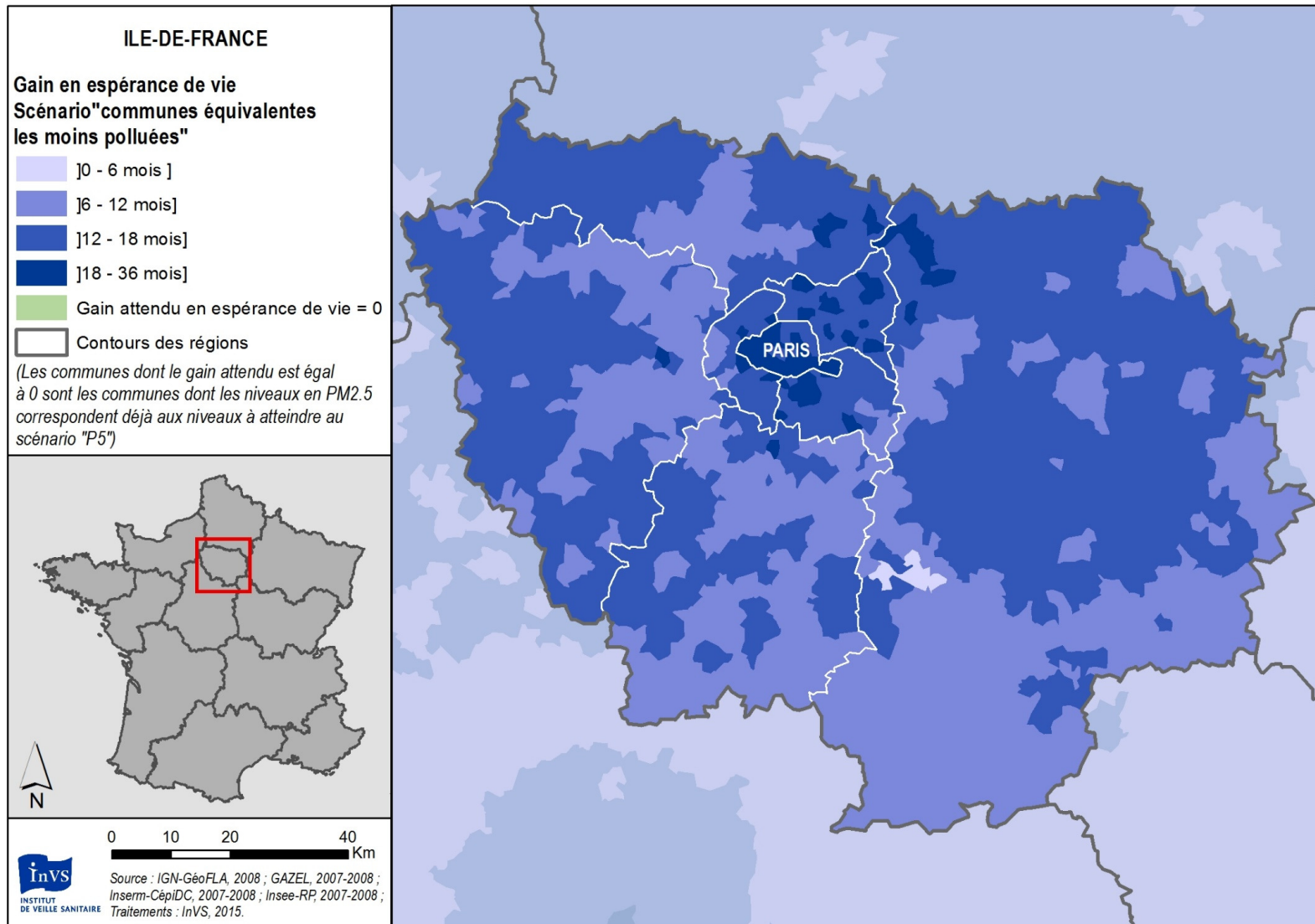
**Vœu refusé par le Maire et sa majorité**

# Carte des villes dont le Maire a signé l'arrêté de ZFE



Réunion Union Associative Fontenaisienne/liste Associative, Ecologique, Citoyenne POUR  
FONTENAY  
17 octobre 2019

# Gain d'espérance de vie par la réduction de la pollution dues aux particules fines





## Vœu Logements vides

### **Pour permettre la mise à disposition, à titre précaire, de logements vides, pour des personnes qui sont à la rue.**

*Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín*

A Fontenay, il y a des personnes qui perdent leur logement. Cet été plusieurs personnes dont de jeunes enfants ont dormi dehors. Des mères de famille et leurs enfants se retrouvent à la rue après une expulsion. Le 115 est très souvent saturé... Nous saluons les associations de terrain et les familles fontenaisiennes qui apportent leur aide, mais cela ne suffit pas.

Or il y a des logements vides, par exemple des logements promis à une échéance plus ou moins lointaine à une démolition : c'est le cas aux Blagis, à la cité Saint Prix. Des fontenaisiens ont aussi proposé le logement de l'ancien gardien du Conservatoire, rue Soubise, inoccupé depuis plus de 3 ans.

Même si le confort de ces logements est parfois rudimentaire, il vaut mieux y dormir que passer la nuit dehors, d'où la proposition de les mettre à disposition à titre précaire, en attendant une solution pérenne.

Le fait que ces logements soient mis à disposition à titre précaire, permet au propriétaire de les récupérer quand il en a vraiment besoin.

D'où le vœu proposé :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2019 demande au maire de prendre les dispositions nécessaires, en particulier en coopération avec les organismes de logements sociaux ayant des appartements vides, pour les mettre à disposition à titre précaire, pour ceux qui n'ont plus de toit, en premier lieu les familles avec enfants.

**Vœu refusé par le Maire et sa majorité**

## Vœu pour l'interdiction des pesticides (glyphosates) et perturbateurs endocriniens

**Pour demander au maire de prendre, comme l'ont fait déjà les maires de 4 communes de Vallée Sud Grand Paris - Antony, Bagneux, Malakoff et Sceaux- un arrêté d'interdiction d'utilisation du glyphosate et autres pesticides sur l'ensemble du territoire de Fontenay-aux-Roses.**

*Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselin*

La Charte de l'Environnement de 2004, précise, notamment dans son article 5 : « lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent dans leur domaine d'attribution à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation d'un dommage »

En 2015 le Centre International des Recherches contre le Cancer (CIRC) a classé le glyphosate comme cancérigène probable

En 2019 une étude internationale ( cf. Le Monde 13 mars 2019) montre que le glyphosate est en plus fortement suspecté d'être un perturbateur endocrinien.

Considérant l'absence de certitude sur l'innocuité du glyphosate et en présence de fortes présomptions relatives aux risques pour la santé, nous présentons le vœu suivant :

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2019 demande au maire de prendre un arrêté interdisant l'utilisation de tout produit contenant du glyphosate et autres pesticides, notamment ceux contenant des perturbateurs endocriniens, faisant l'objet de fortes présomptions relatives aux risques pour la santé, cela sur l'ensemble du territoire de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

**Vœu refusé par le Maire et sa majorité**

**Vœu pour l'achat de places de parking à prix réduits à la Cavée, ce qui permettrait à la Ville une économie de plus de 300 000 euros à nombre de places de parking acquis inchangé.**

*Présenté par les élus du groupe Associatif et Citoyen : Céline Alvaro, Suzanne Bourdet, Michel Faye, Véronique Fontaine-Bordenave, Jean-Marie Gasselín*

Le Maire a prévu d'acheter 47 places de parking sous un immeuble en construction place de la Cavée. Elles sont prises sur les places nécessaires pour les futurs habitants de l'immeuble qui à cause de cet achat n'ont plus le nombre réglementaire de places de parking pour leur propre usage dans un quartier déjà saturé par les voitures en stationnement.

Le coût de ces places de parking est très élevé, 24 000 euros TTC la place, auquel il faut rajouter les frais d'aménagement du parking souterrain livré brut de béton soit au final un coût d'au moins 30 000 euros la place de parking.

Or des places de parking sont disponibles à la vente à moins de 100 m de la place de La Cavée au 4- 8 avenue du général Leclerc.

En effet la société « Jafim » envisage d'en vendre 20 à un prix moyen de 10 900 euros à un promoteur : voir la promesse synallagmatique de vente entre cette société et le promoteur « SAS Avenir Immobilier » bénéficiaire d'un permis de construire d'un immeuble de 5 niveaux, 9 avenue du Général Leclerc.

Nous proposons donc que la ville achète ces 20 places de parking, soit par préemption, le motif sera ici facile à donner, soit par accord avec la société qui vend ces parkings. Il est d'ailleurs très probable que la société a d'autres parkings à vendre. L'achat des places de parking sous un immeuble Cogedim pourra être annulé ou a minima réduit de 20 places : gain pour la Ville, à nombre de places de parking égal plus de 300 000 euros ( 380 000 euros prévisionnel). Le promoteur pourra s'il souhaite persévérer dans son projet, acheter des places de parking à Cogedim.

**D'où le vœu proposé :**

Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 26 septembre 2019, demande au maire de prendre les dispositions nécessaires pour que la Ville achète 20 places de parking, ou plus, au 4-8 avenue du général Leclerc soit par préemption, soit par accord avec la société qui vend ces places et réduise d'autant le nombre de places qu'elle souhaite acquérir au promoteur Cogedim, afin de faire réaliser à la ville une économie substantielle de plus de 300 000 euros, à nombre de places de parking acquis inchangé.

**Vœu refusé par le Maire et sa majorité, vœu voté uniquement par les élus Associatifs et Citoyens**

## 2. Listes présentes pour les élections municipales

- Liste Associative, Ecologique, Citoyenne POUR FONTENAY, conduite par Suzanne BOURDET, indépendante des partis politiques, soutenue par l'Union Associative Fontenaisienne

-Liste Fontenay-Demain, conduite par Laurent VASTEL( UDI). UDI-LR- autres partis?

-Liste conduite par Pascal BUCHET (PS). PS-autres partis?

- Liste Un temps d'avance pour Fontenay, conduite par Gilles MERGY ( vice-président national du PRG). PRG- MRSL\*-PS(ex)-EELV

*\*MRSL: Mouvement Radical Social Libéral : parti de la majorité présidentielle: 15 députés MRSL sur 19 de ce parti appartiennent au groupe parlementaire La République En Marche ( LaREM) et le seul député européen MRSL a été élu sur la liste LaREM*



# **Point sur la densification à Fontenay à la mi-octobre 2019**

Réunion Union Associative Fontenaisienne  
27 mai 2019

# Densification 2015-2030

- Objectif imposé par le **SDRIF** voté au Conseil Régional par la majorité PS, PC, EELV et PRG en octobre 2013:  
**+ 1500 logements**
- Densification amplifiée par la **loi ALUR**( loi Duflot EELV) votée au Parlement par la majorité PS, PRG, EELV en mars 2014, qui a cassé les POS, supprimé les COS, et qui a supprimé la nécessité d'avoir une surface minimale.

## Où en est-on?

Rappel: Comparaison périodes 2014-2017 et 2018-2019

	2014-2017	2018-2019
Urbanisme	Michel Faye accorde les permis pour <b>110 logements</b> <b>7,3 % de l'objectif du SDRIF</b>	Le maire accorde les permis pour <b>700 logements</b> <b>46,7 % de l'objectif du SDRIF</b>

Le forcing du maire depuis 2 ans aboutit à avoir déjà atteint **54% de l'objectif minimal (1500 logements)** imposé par le SDRIF pour l'horizon 2030. Et il reste encore 11 ans!

# Pré-bilan 2014-2030

	2014-2019	2020 et au-delà
Logements prévus	110 logements Michel Faye + 700 logements (Maire sortant)  Donc 810 logements  = 64,6 % de l'obligation du SDRIF	<b>Plus de 1800 logements à l'étude!</b>  Alors qu'après la vague 2018-2019, il n'en faudrait que 530 en 11 ans pour respecter l'obligation du SDRIF

**SUR-DENSIFICATION + refus d'imposer aux promoteurs une Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) pour financer les équipements publics nécessaires**

**= Dégradation de la qualité de vie dans notre ville**



# Un exemple de surdensification: quartier Scarron-Sorrières

**2012** : Dans le quartier Scarron-Sorrières, des reventes d'immeubles d'lcade à des bailleurs sociaux ont fragilisé le quartier, et dégradé la qualité de vie des habitants.

**2018-2019** : Le maire prend en charge l'urbanisme et lance la sur-densification du quartier. Aucune concertation avec les habitants. Aucun service public ne serait créé. Le quartier perdrait des dizaines d'arbres, des centaines de m<sup>2</sup> d'espaces verts de pleine terre, des dizaines de places de parking en surface.

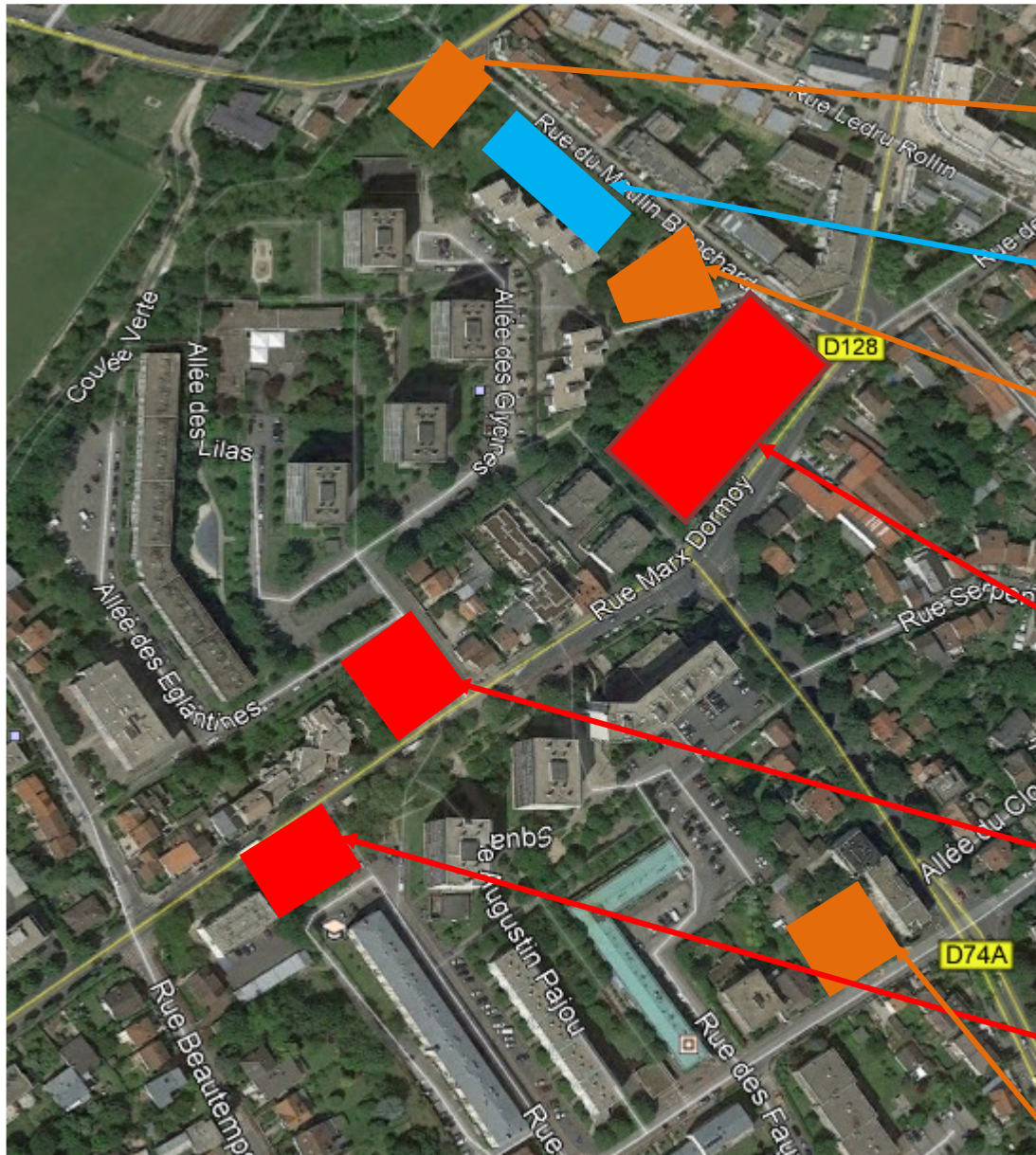
**La TAM** ( Taxe d'Aménagement Majorée) , dans ce seul quartier, rapporterait 2 millions d'euros, qui seraient bien utiles. Le maire, hélas, continue à refuser de l'appliquer aux promoteurs !

## Quartier Scarron – Sorrières



Des noms « fleuris »,  
mais un habitat peu  
entretenu par les  
bailleurs.





**Sénoriales** 73 logements  
*Permis demandé septembre 2019*

**OSICA** 30 logements  
*A l'étude 2021?*

**Nexity** 47 logements  
*Permis demandé Septembre 2019*

**Le MAJESTIC/Nexity/FI** 121  
logements  
*Permis accordé octobre 2018*

**SEFRI** 43 logements  
*Permis accordé, en signature octobre  
2019*

**Toit et Joie** 25 logements  
*Permis accordé octobre 2018*

**Multisphères** 40 logements  
*Permis demandé juillet 2019*

## Quartier Scarron Sorrières demain?

## Jusqu'à près de 400 logements de plus en 5 ans dans le quartier Scarron-Sorrières?

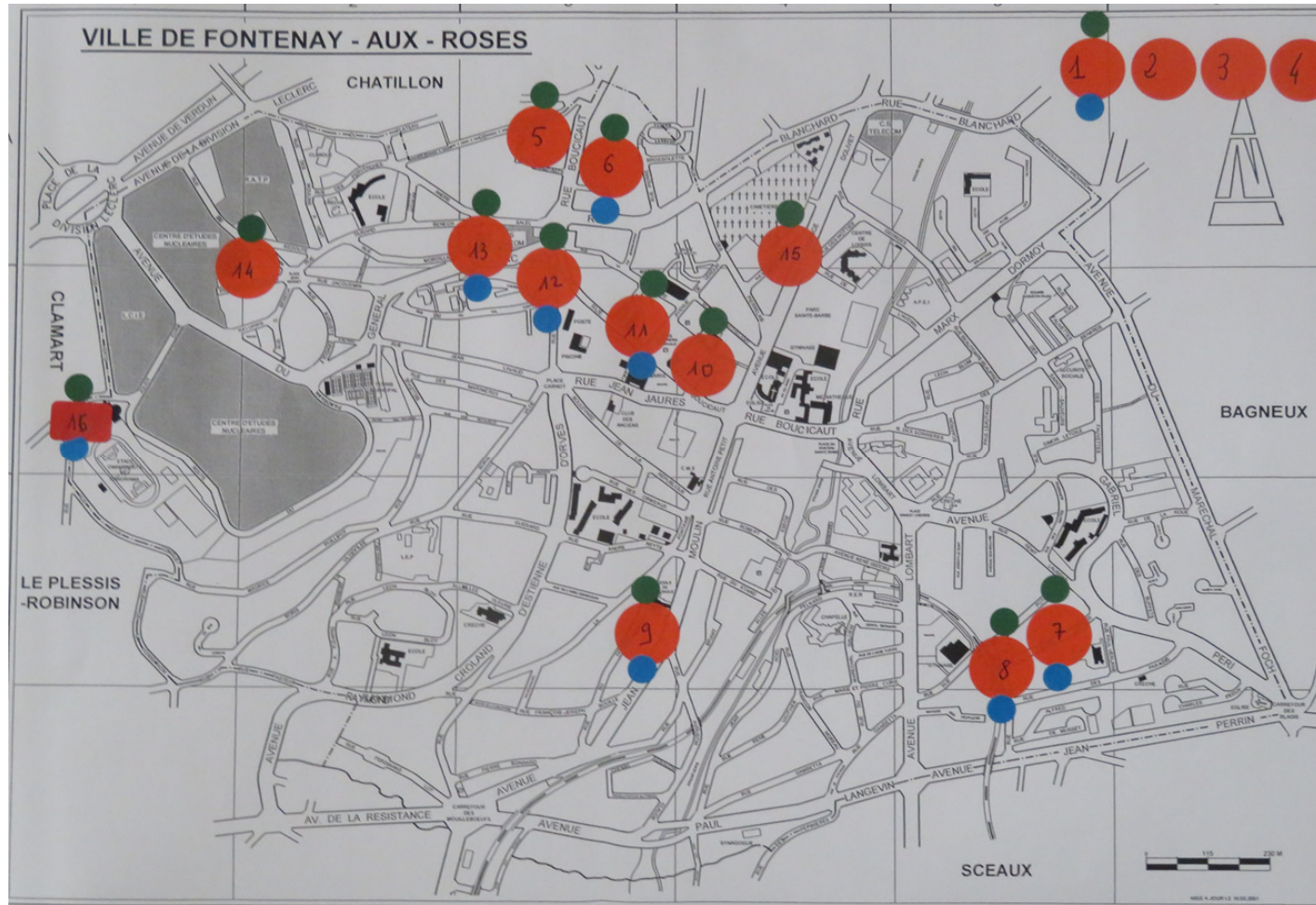
- Logements permis accordés: 189
- Logements permis demandés: 160
- Logements à l'étude: 30

Le quartier Scarron-Sorrières va encore plus se minéraliser et va devenir le quartier le plus dense de Fontenay avec près de 30 000 hab/km<sup>2</sup>, soit une densité nettement supérieure à celle de la capitale Paris.

**Transition écologique? Qualité de vie?**



# 16 recours et un contrôle de légalité



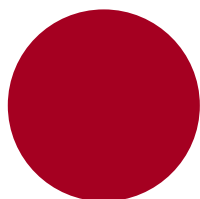
Légende page suivante

Réunion Union Associative Fontenaisienne/liste Associative, Ecologique, Citoyenne POUR FONTENAY  
17 octobre 2019

## Légende de la carte précédente



Contrôle de légalité demandé par les élus Associatifs et Citoyens / En cours



Recours en cours



Recours soutenus par les élus Associatifs et Citoyens



Recours auxquels participent les élus Associatifs et Citoyens

*Les recours sont une expression de la démocratie locale. Il revient au maire de privilégier la concertation plutôt que le passage en force.*

## **Position de la liste associative, écologique, citoyenne POUR FONTENAY**

**Pour tous les recours gracieux et contentieux, que nous soutenons, si Suzanne Bourdet est élue maire de Fontenay :**

- une conciliation sera recherchée**
- en cas d'échec de cette conciliation, la maire de Fontenay acceptera ces recours et demandera l'annulation des permis de construire litigieux.**